

## **Qu'est -ce que l'option et la spécialité musique au bac ? Pourquoi les choisir ?**

**Anne-Claire Scebalt,  
présidente de l'Association des Professeurs d'Education  
Musicale (APEMU), a répondu à nos questions.**



## Qu'est-ce que le bac musique et à qui s'adresse-t-il ?

Il n'existe pas de bac musique dans un sens si restrictif, si ce n'est le bac technologique TMD (techniques de la musique et de la danse). Dans la filière générale, l'enseignement musical peut prendre 2 formes :

L'option facultative musique : elle s'adresse à tout élève, quelle que soit la filière qu'il a choisie (L, S ou ES), sans condition de niveau car cet enseignement s'inscrit dans la continuité de l'enseignement dispensé en collège. Comme toutes les options, l'élève suit 3h de cours par semaine.

La spécialité musique : est une coloration qui est donnée à un bac L uniquement. Les disciplines principales sont identiques à n'importe quel bac L, la spécialité musique coefficient 6 s'ajoute à la philo, le français, les langues, l'histoire géo... S'il n'est pas vraiment de condition de niveau pour être admis en L musique, l'élève doit faire preuve d'une grande motivation pour la musique. La spécialité représente 5h par semaine.

Dans les deux cas, il n'est pas nécessaire de savoir jouer d'un instrument mais puisque l'enseignement est orienté vers la pratique musicale, l'élève devra chanter ou jouer.

## Comment se déroulent les épreuves (option + spécialité musique) ?

Pour l'option musique, l'épreuve est à l'oral et compte coefficient 2 si le candidat l'a placée en 1er. Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte dans la moyenne. L'élève interprète un morceau (chanté ou joué), seul ou en groupe avec des élèves de son lycée. La note, sur 7, porte davantage sur l'interprétation, les qualités musicales, que sur la technique (ce n'est pas un examen de conservatoire). Il n'y a pas de points attribués en fonction de la difficulté, de la virtuosité du morceau.

Les 13 points restants sont évalués sur l'écoute de deux extraits, dont un est connu (issu du programme limitatif et étudié au cours de l'année), et l'autre est inconnu. L'élève est amené à comparer les deux extraits en s'appuyant sur sa connaissance de l'extrait connu.



Pour la spécialité musique, notée sur la base d'un coefficient 6, l'élève passe une épreuve écrite et un oral. Chacune des parties compte pour la moitié de la note globale. La première partie de l'épreuve écrite, notée sur 7 points, est un commentaire comparé entre une œuvre connue, au programme limitatif, étudiée dans l'année et une œuvre inconnue. La deuxième partie, sur 13 points, est constituée de questions sur l'œuvre inconnue.

Enfin, l'oral comprend deux parties :

Une interprétation d'un morceau suivie d'un prolongement (sorte de courte création, invention de l'élève) notée sur 10 points.

Un commentaire oral sur un extrait identifié au regard d'une ou de deux problématiques au programme (Musique, rythme et temps ; Musique, interprétation, arrangement ; Musique, timbre et son ; Musique, diversité et relativité des cultures) noté sur 10 points.

## Comment sont élaborés les programmes ?

Les programmes recherchent un grand éclectisme. En option facultative, il s'agit souvent de groupement d'œuvres. Cette année, par exemple, les élèves ont étudié plusieurs pièces de Rameau dans des versions piano ou clavecin, trois titres de l'album Tutu de Miles Davis et plusieurs extraits autour du jazz et de l'orient. Cette variété permet ainsi d'élargir les champs de connaissance des élèves mais aussi de rendre compte d'une réalité musicale.

En spécialité musique, la même philosophie dirige les choix : le programme se veut éclectique. Les œuvres (ou groupe d'œuvres) s'inscrivent dans des grands champs de questionnement, pour cette année par exemple :

Musique, rythme et temps : *Mortuos plango vivo vocos* de J. Harvey (musique électroacoustique)

Musique, interprétation, arrangement ; Musique, timbre et son : groupe d'œuvres de Rameau

Musique, diversité et relativité des cultures : Groupe d'œuvres de Richard Galliano



## Quelles sont les principales difficultés rencontrées dans votre enseignement ?

La principale difficulté réside dans le recrutement des élèves. En effet, avant la réforme du lycée, l'entrée en seconde musique était dérogatoire, c'est-à-dire qu'un élève qui souhaitait suivre un enseignement musical au lycée était affecté au lycée dans lequel la musique est enseignée, même s'il ne s'agissait pas de son lycée de secteur. Ces élèves demandaient à intégrer un lycée « musical » dans l'idée de poursuivre ensuite en spécialité L musique. Les enseignements exploratoires ont amené une autre philosophie.

Actuellement, l'élève motivé par cette spécialité n'est pas automatiquement affecté au lycée où elle est enseignée, et s'il peut demander en première d'entrer en L musique, il le fait rarement pour toutes les raisons que l'on peut comprendre (quitter ses amis, sa famille, un établissement qu'il a appris à connaître...).

Paradoxalement, la disparition des mathématiques en L est également une cause de la baisse des effectifs en musique. En effet, il apparaît comme essentiel aux yeux de tous (élèves, parents, enseignants) de poursuivre les mathématiques. Or, cet enseignement en première L entre en concurrence avec la musique au titre des spécialités.

Ces baisses d'effectifs, remettent en cause chaque année les heures consacrées à la musique dans les établissements, et malheureusement, on voit de nombreuses spécialités musique qui ferment.

## Pourquoi les choisir au bac et quels sont les débouchés ?

Les élèves choisissent l'option facultative pour poursuivre une pratique musicale au lycée. C'est un cours qui sort du schéma traditionnel et, souvent, les élèves apprécient de pouvoir pratiquer, faire de la musique, jouer, chanter ensemble. C'est aussi l'opportunité d'élargir leur culture générale. Bien sûr, les élèves choisissent aussi cette option parce qu'elle leur apporte des points pour leur bac. Mais puisqu'il s'agit d'une option facultative, elle n'assure pas de débouché spécifique.

En ce qui concerne la spécialité musique, les raisons qui devraient être premières sont la motivation, l'intérêt pour la musique ou la passion pour certains... Cette spécialité est l'opportunité pour les élèves d'associer pratique musicale et culture. Les programmes, très vastes, permettent d'aborder tous les styles, genres, époques et lieux... conférant à cette spécialité un grand éclectisme et une grande variété (des supports, des approches, des pratiques).

Malheureusement, les élèves choisissent encore trop peu la filière L qui reste dévalorisée. Certains choisissent L pour pouvoir faire de la musique alors que d'autres orientés en L parfois contre leur gré choisissent musique par élimination.

Les débouchés sont exactement ceux d'un bac L puisque la musique est une coloration et ne se veut pas professionnalisante.

***Cet article a été publié le 17 juillet 2015***